

- Commune de CONTHIL -

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry STEMART, Maire.

Date de la convocation : 02/12/2020

Date d'affichage des délibérations : 10 décembre 2020

Nombre de membres afférents au conseil : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de procurations : 1

Présents (dans l'ordre du tableau) : Messieurs et Mesdames : Thierry STEMART, Olivier ROMAIN, Valérie SEMMELBECK, ~~François BALAND~~, ~~Daniel REICHERT~~, Michel HASTENTEUFEL, Éric LOETSCHER, Romain DESHAYES, ~~Isabelle WITTMER~~, Bruno COLIN et Massimo PICCIOTTI.

Les personnes dont le nom est barré sont reportées ci-dessous avec la mention éventuelle d'excuse et/ou de procuration.

Absent(s) : M. François Baland, Mme Isabelle WITTMER (excusée avec procuration à Th. Stémart), Daniel Reichert (excusé).

Madame Valérie Semmelbeck est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Bernard GUITTER, secrétaire de mairie, assure la rédaction des délibérations.

Ordre du jour :

- 1- Modification des limites de l'agglomération
- 2- Etat assiette forêt communale pour 2022 (= prévision coupes)
- 3- Autorisation au maire de signer la convention avec le Département pour les travaux de sécurisation routière
- 4- Examen du devis pour la réfection de la façade de la mairie
- 5- Adhésion au CAUE avec MATEC
- 6- Désignation d'un correspondant « Défense » et « Sécurité routière »
- 7- Virements de crédits

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-huit heures trente minutes.

Communications

Néant

- - - Délibérations - - -**1°) Modification des limites de l'agglomération****Délibération n° 151DCM200601** *Codification :*

M. le Maire rappelle que le Code de la Route fixe certaines normes pour définir la notion d'agglomération. Or les limites actuelles ne respectent plus ces normes. Il propose donc de modifier les limites actuelles afin de respecter les normes du Code de la Route.

Considérant par ailleurs, les projets d'installation de dispositifs divers visant à sécuriser la traverse d'agglomération de Conthil ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de fixer les limites de l'agglomération selon le tableau ci-dessous

DESIGNATION DE LA VOIE	Point de repère ancien	Point de repère nouveau
RD 79	10 + 720	11 + 210
RD 999	43 + 554	43 + 700

- **CHARGE** le maire de prendre un arrêté portant déplacement des limites de l'agglomération.

Résultat du vote : **unanimité**

2°) Forêt communale : Acceptation de l'état d'assiette pour 2022**Délibération n° 151DCM200602** *Codification : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé*

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que l'ONF lui a transmis l'état d'assiette pour 2022. Ce document prévoit les coupes en conformité avec le plan d'aménagement forestier de la commune. Il prévoit une coupe d'amélioration sur la parcelle 9 avec un volume prévisionnel de récolte de 156,60 m3 et une coupe de régénération sur les parcelles 5b et 6 avec un VPR de 146 et 222,50 m3.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accepter** l'état d'assiette pour 2022
- **autorise** le maire à le signer ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : **unanimité**

3°) Autorisation au maire de signature de la convention avec le Département pour les travaux de sécurisation routière.**Délibération n° 151DCM200603** *Codification :*

Monsieur le Maire indique que suite aux études menées par MATEC sur les travaux de sécurisation de la traverse de Conthil, il y aurait lieu de signer une convention avec le Département de la Moselle prévoyant notamment le type de travaux et la prise en charge de leur entretien futur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de d'approuver la convention avec le Département relative aux travaux de sécurisation routière
- **AUTORISE** le maire à la signer ainsi que tout document y afférent

Résultat du vote : **unanimité des présents**

Résultat du vote : **unanimité**

4°) Projet de rénovation de la façade de la mairie

Délibération n° 151DCM200604 **Codification :**

Monsieur le Maire indique que la façade de la mairie présente un aspect très dégradé ; il a demandé un devis pour la réfection de celle-ci à l'entreprise FABEST de Conthil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de rénovation de la façade de la mairie.
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise FABEST pour un montant de **1.476,35 € TTC**.
- **AUTORISE** le maire à signer le devis et tout document y afférent.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2021.

Résultat du vote : Pour : Unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

5°) Adhésion au CAUE de la Moselle

Délibération n° 151DCM200505 **Codification :**

Monsieur le Maire indique l'intérêt qu'il y aurait à adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Moselle pour obtenir des conseils pertinents lors d'opération d'aménagement ou de travaux de bâtiments ou d'aménagements. Il indique également que cette adhésion est gratuite pour les communes déjà adhérentes de MATEC ce qui est le cas de Conthil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'adhérer** au CAUE de la Moselle, association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local pour toute la durée du mandat, et dont les statuts figurent en annexe de la présente délibération.

- de mandater Monsieur Thierry STEMART, Maire de Conthil, avec voix délibérative, aux assemblées générales du CAUE de la Moselle.

Concernant le tarif d'adhésion au CAUE de la Moselle et considérant que le département de la Moselle finance le CAUE par la taxe d'aménagement et MATEC, il a été décidé par délibération du conseil d'administration du CAUE en date du 7 juin 2018, que toute collectivité déjà adhérente à

MATEC et souhaitant adhérer au CAUE bénéficierait d'une adhésion gratuite au CAUE.

A titre d'information et pour les collectivités non adhérentes à MATEC, le tarif d'adhésion au CAUE est de 0,20 € par habitant avec un minimum de 100 € et un maximum de 5000 € pour les communes.

Compte tenu de ces éléments, et du fait que la collectivité soit déjà adhérente à MATEC, aucune cotisation au CAUE de la Moselle ne sera due au titre de son adhésion.

Résultat du vote : Pour : Unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

6°) Désignation d'un correspondant « Défense »

Délibération n° 151DCM200606

Codification :

Monsieur le Maire indique que les communes ont la possibilité de désigner un correspondant « Défense » et un autre pour la « Sécurité routière ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** les personnes suivantes :

- Correspondant « Défense » : **M. Olivier ROMAIN**
- Correspondant « Sécurité routière » : **M. Olivier ROMAIN.**

Résultat du vote : Pour : Unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

7°) Décision modificative n°2 du budget principal de 2020

Délibération n° 151DCM200504

Codification : 7.1 Décision budgétaire

Monsieur le Maire indique qu'il y aurait lieu d'abonder le compte 165 pour permettre le remboursement de la caution de l'ancien locataire du logement communal. Ces crédits n'ayant pas été prévus au BP 2020, il y a lieu de procéder à un virement pour régulariser la situation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification budgétaire n° 2 du BP 2020 telle qu'indiquée dans le tableau suivant :

Article	Libellé	Montant en -	Montant en +
D-165 Op non affectée	Dépôts et cautionnement reçus		420,00
D-020	Dépenses imprévues d'invest.	- 420,00	

Résultat du vote : Pour : Unanimité ; Contre : 0 ; Abstention : 0

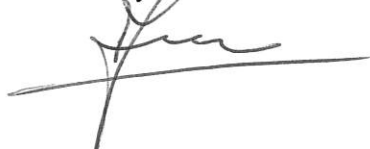
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 19 heures 30 minutes et le secrétaire de séance donne lecture du présent procès-verbal à l'assemblée.

Fait et délibéré à Conthil, les jour, mois et an susdits.

Signatures des présents :

Le Maire :

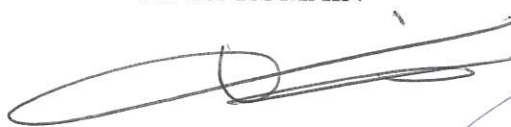
Thierry STÉMART



François BALAND

Les Adjoints et Conseillers municipaux :

Olivier ROMAIN

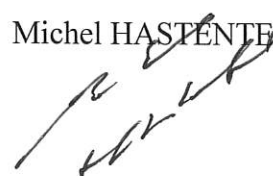


Daniel REICHERT

Valérie SEMMELBECK



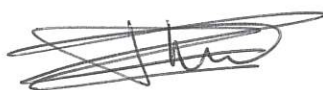
Michel HASTENTHUFEL



Eric LOETSCHER



Romain DESHAYES



Isabelle WITTMER

Bruno COLIN



Massimo PICCIOTTI

